

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 avril 2014

## Communiqué de presse

### **Braconnage d'Oursins blancs**

Mardi 29 avril 2014, dans la matinée, l'hélicoptère des Douanes a observé un navire de pêche aux manœuvres suspectes dont les occupants déposaient des sacs dans la mangrove aux alentours du Vauclin.

La vedette des affaires maritimes en opération dans la zone s'est déroutée et a découvert sur le site plusieurs sacs remplis d'oursins blancs abandonnés, d'une quantité évaluée approximativement à 150 Kg. Les oursins encore vivants ont été rejetés à la mer.

Les agents de la force publique ont identifié les auteurs de cette pêche illicite qui se sont soustraits au contrôle, aggravant ainsi les circonstances de ce délit.

Dans le souci de maintenir une activité de pêche durable et responsable, concernant cette espèce, objectif général qui concerne l'ensemble des ressources halieutiques de la Martinique, il est rappelé **l'interdiction permanente de la pêche aux oursins blancs, sauf période d'ouverture autorisée par arrêté préfectoral.**

Il en va de la protection de l'espèce, et de la nécessité d'en maintenir l'exploitation pour les générations à venir.

La recherche des contrevenants à cette interdiction et la lutte contre le braconnage demeurent l'une des priorités des services de l'État.

#### **Contact presse**

yollaine APPIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93  
yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr